



## *Mairie de Saint-Julien-en-Beauchêne*

# *L'Echo du Bochaine*

# *Printemps 2015*



### *Mot du Maire*

#### **Chers Habitants**

En ce début d'Avril 2015, la nouvelle municipalité en place depuis un an, mesure mieux toute la difficulté de la tâche qui l'attend dans les années qui viennent.

Nous vous avons informés récemment de ce qu'était la situation financière de la commune, entièrement dépendante de la vente des 12 lots de terrains viabilisés de Chante-Duc. Malgré diverses actions entreprises depuis l'été dernier, à aucun moment la Mairie n'a reçu de demande d'informations laissant penser que des acheteurs allaient se manifester. Bien difficile donc de savoir de quoi demain sera fait.

Dans un tout autre domaine, nous assistons depuis quelques années à un transfert progressif de compétences entre les communes et la communauté de communes du Haut Buëch. Plus précisément, cela signifie que bien des travaux ou des projets, dont la maîtrise d'œuvre incombait à chaque commune, vont devenir de la responsabilité de la Communauté de Communes.

Il en était ainsi depuis 2013 des études de faisabilité de projets touchant aux énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc..), et il en sera de même bientôt pour ce qui concerne la maîtrise de l'eau et les assainissements collectifs.

La maîtrise des ressources naturelles est également devenue compétence de la Comcom (ceci a été acté lors de la dernière réunion, le 10 Avril dernier).

Vous n'ignorez pas que, lancé en 1996, un projet d'exploitation de l'eau de « la Fontarasse » avait laissé espérer (sans succès) de nombreuses créations d'emplois, et des retombées financières importantes au profit de la commune. Il va de soi que si de nouvelles perspectives devaient voir le jour, la commune s'appuyant sur la Communauté de Communes, ne laisserait pas passer cette opportunité, même si cela devait impliquer une remise en question complète de la stratégie antérieure.

Enfin, le rapprochement entre les deux communautés de communes, Haut-Buëch et Buëch-Dévoluy est envisagé et des rencontres bi-latérales ont déjà eu lieu.

Jean-Claude VALLIER



## Communiqué de Presse



### Prolifération des chenilles processionnaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 02 mars 2015.

#### Les recommandations

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et l'Ordre régional des vétérinaires de la région Paca-Corse informent la population de la région Paca de la prolifération saisonnière des chenilles processionnaires et des mesures de précaution à adopter pour éviter tout risque sanitaire.

Les chenilles processionnaires sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche bien visibles sur les pins où elles passent l'hiver à l'issue duquel elles forment des processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose.

#### **1. Les risques sanitaires chez l'humain et chez l'enfant en bas âge**

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés.

Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine.



#### **L'ARS Paca recommande au public :**

- > D'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- > De ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- > De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.
- > D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- > De ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
- > De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- > prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,

> changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au-dessus de 60°C.

Pour tout autre symptôme et en cas de problème, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

### **Précaution importante chez les enfants en bas âge**

Dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, il est important de consulter immédiatement le service des urgences.

## **2. Les risques sanitaires chez l'animal**

Les chenilles processionnaires du pin sont **très dangereuses pour l'animal**.

Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid.



La toxine peut alors provoquer **des dégâts irréparables** tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose.

### **Pour protéger vos animaux, le Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Paca-Corse recommande :**

- > D'éviter de frotter mais laver à grande eau.
- > Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence.
- > Dans tous les cas, d'éviter de se contaminer soi-même en manipulant l'animal sans précautions (zone abritée du vent, masque, lunettes, gants, etc.....).

## ***CHENILLES PROCESSIONNAIRES***

Face aux recommandations de ce communiqué, l'équipe municipale sollicite la vigilance de tous, quant à la présence de nids sur la commune et chez les particuliers.

En effet, éviter la prolifération des chenilles est possible, grâce à l'intervention de tous :



**1-** en coupant les branches accessibles, lorsqu'il n'y a pas de vent, en se protégeant les yeux et la peau, et en tenant à distance les nids, pour les brûler dans un bidon métallique (port de gants, lunettes et vêtements plastifiés indispensables).

**2-** en faisant appel, à la fin de l'automne ou en hiver, à la vigilance des chasseurs, pour tirer sur les nids pour détruire sans risque les chenilles.

**3-** en misant sur l'action des résidents qui, durant l'hiver, nourrissent mésanges, coucous et huppés fasciés grâce aux graines et boules de graisse. En effet, ces oiseaux s'avèrent être les premiers prédateurs de ces chenilles nuisibles.





Une expérience menée en Belgique, a démontré que l'installation d'un nichoir tous les 30m, avait permis de supprimer la présence de chenilles sur 10 hectares boisés.

Merci donc encore, à tous les habitants qui, nourrissent ces oiseaux durant l'hiver et permettent à St Julien de rester protégé au niveau du village en comparaison avec d'autres communes voisines, très infestées.

## *Ce qui s'est passé à Saint-Julien*

### **LE NOUVELAN**



Le passage à 2015 a été, pour beaucoup, l'occasion de se retrouver. Pour l'événement, nos résidents allemands ont comme chaque année, illuminé le ciel de leur feu d'artifice !!!

Merci à eux de l'avoir lancé au cœur du village.

Avec les résidents anglais et ceux du lotissement,

les coupes de champagne ont tinté dans la bonne humeur, avec les re-

gards émerveillés de tous.



### **REPAS DES CHASSEURS AUX ALPINS**

Tous les ans, après la saison, est organisé le traditionnel repas de chasse où les compagnes sont conviées dans une ambiance plus musicale et détendue que d'ordinaire.

Cette année, ce repas a été organisé aux Alpins.

Merci à toute l'équipe pour son accueil et ce repas que tous ont apprécié.

Bonne trêve aux chasseurs. Et bon début de saison aux hôteliers.



## SNACK « LES GLACIERES »



Ce dimanche 8 mars, a été fêté la retraite de Claude Pugnet qui, pour l'occasion, est passé de « l'autre côté du comptoir »...

Se mêlant ainsi au groupe d'amis et de fidèles, venus de loin pour certains, un pique-nique généreux et convivial a été improvisé pour lui, comme un hommage, dans la plus grande simplicité et dans la bonne humeur.... Un vent de nostalgie est passé

brièvement sur ce lieu où les souvenirs sont nombreux, et où beaucoup ont trouvé durant des années, un espace où le temps s'arrête dans un esprit de franche camaraderie.... Merci à ceux qui ont été présents et très longue et heureuse retraite Claude !!!



## *Traditions et Loisirs sportifs*

### LE TIR A L'ARC

Depuis peu, à mi-chemin entre la chasse classique à arme à feu et le sport de plein air, une nouvelle discipline se développe sur les massifs du village : la chasse à l'arc.

Chasse silencieuse et de patience, c'est une chasse de haute précision car on ne peut tirer qu'une seule fois et la flèche doit être fatale.

Calcul d'angle et de distance comme avec une arme à feu, il faut aussi mesurer le poids des flèches utilisées et la tension de la corde.

De plus en plus populaire auprès des amateurs, elle se développe surtout à travers l'émergence d'associations, qui initient en parcours naturels les archers de tous âges, sur cibles animalières en format réel, ou sur simple cible bicolore.

St Julien apparaît comme une commune tout à fait adaptée à l'accueil d'une association de ce type.

Des démarches administratives d'agrémentation sont en cours et permettront au village d'offrir une nouvelle activité de loisir sportif, aux vacanciers et résidents, en toutes saisons.

### LA PECHE

Dès le mois de mars, c'est l'ouverture de la pêche. L'eau vive attire, depuis des générations, les amateurs de pêche.

Le patrimoine naturel de St Julien reste unique. Son caractère géologique très prononcé, ses forêts de montagne à la diversité précieuse d'une faune et d'une flore dynamiques et saines, sont régulièrement étudiés par les scientifiques et chercheurs. On y trouve d'innombrables zones humides, ruisseaux et chutes d'eau offrant partout des paysages de carte postale, avant de se déverser dans la Bouriane ou le Buëch.

Tous, sont autant d'espaces propices aux pêcheurs pour exercer leurs talents. Comme toute activité de plein air, la pêche offre à ses adeptes, plaisir des sens, regard apaisé sur des sites parfois féériques, périlleux, ou terriblement calmes. Mais la vie s'y trouve... et l'habileté, comme la connaissance des lieux, ne suffisent pas toujours à la trouver...



La présence des poissons et autres espèces recensées chez nous, est le témoin de la qualité de l'eau, indispensable à un écosystème fragile. Les pêcheurs font partis des observateurs de premier plan. Au dire des amateurs les plus doués, le poisson pêché, s'il n'est pas très gros, n'en est pas moins savoureux. Avis aux experts et aux gourmets...

## *Nouveauté*

### *LE PANIER DE MONIELLE*



Ses portes se sont ouvertes l'an dernier à La Faurie, et c'est un vrai succès !

Elle se trouve sur la route de Montbrand, à quelques mètres de la distillerie de lavande à Pusteaux.

Sur votre droite, la pancarte « pomme verte » vous indique le lieu, et au rez-de-chaussée d'une maison discrète, vous trouverez l'épicerie.

On y trouve de tout, mais surtout l'essentiel : des produits d'hygiène et d'entretien, de l'alimentation de dépannage, aux produits locaux ; tant côté fraîcheur que côté prix, vous trouverez forcément votre bonheur.

L'accueil y est très agréable: cadre chaleureux et bonne humeur du personnel qui vous reçoit....tout y est !

Horaires adaptés à tous, et livraison à domicile possible :  
Tel 06 09 99 25 85

Ouverture du mardi au samedi 9h00 à 12h15 et de  
15h00 à 19h00.

Dimanche et jours fériés 9h00 à 12h15.

Fermeture hebdomadaire le lundi.



## *Services Mairie*

**Mairie Saint-Julien-en-Beauchêne** : 04.92.58.16.45 (email : [stjulien05@orange.fr](mailto:stjulien05@orange.fr)) : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Rappel de l'adresse du site : [www.saintjulienbeauchene.com](http://www.saintjulienbeauchene.com)

**Agence Postale Communale** : 04.92.51.23.16 : lundi et mercredi de 13h45 à 16h15 et le vendredi matin de 9h45 à 12h15.

## *Infos Mairie*

### **Déneigement, Chutes de neige depuis les toitures.**

Le nouvel employé municipal a subi son « baptême du feu » cette année, avec de nombreuses chutes de neige, qui se sont produites en fin de semaine, de façon répétitive, ce qui l'a obligé à des opérations de déneigement le Samedi et le Dimanche, à plusieurs reprises.

Le Jeudi 1er Janvier aussi, des opérations de déneigement ont eu lieu.

Nombreux sont les habitants qui ont apprécié le travail de Patrice Bouteille dans une activité pour laquelle il n'avait pas d'expérience préalable.

L'une des difficultés principales est liée à l'existence de congères, qu'il faut dégager matin et soir, faute de quoi le gel aidant, il devient impossible de rétablir un passage minimum pour les véhicules particuliers.

Les quelques filets à neige, qui devraient aider en limitant la formation de ces congères ne semblent pas avoir été d'une grande utilité.

Indiquons tout de même que l'employé municipal est rémunéré depuis son arrivée selon une règle d'astreintes, traditionnelle dans la Fonction Publique Territoriale. Il a en Janvier et Février accumulé un nombre impressionnant d'heures d'astreintes, pour le déneigement, et nous devons tous lui en être reconnaissants.

Il faut aussi signaler que plusieurs toitures donnant sur les rues de la commune ne sont pas équipées d'arrêts de neige, pourtant indispensables.

Des chutes de masses de neige très importantes se sont produites au cours de l'hiver au pied de plusieurs toits. La masse de neige qui dégringole est importante, si un habitant ou un animal se trouve là au moment où la masse de neige tombe, il peut en résulter un accident très grave, dont le propriétaire du toit sera jugé responsable.

Il est recommandé aux habitants de prendre des dispositions pour éviter que cela ne se produise à l'avenir. La pose de quelques arrêts de neige ne représente pas un investissement très lourd à supporter, l'équipe municipale demande aux propriétaires concernés de prévoir leur installation.

### **Nouvel affichage.**

L'installation d'un second panneau d'affichage avait été envisagée au niveau des poubelles de tri, rue de Provence. Patrice Bouteille a récemment terminé la mise en place de ce panneau. C'est une réplique de celui qui est installé dans la cour de la Mairie, peu utilisé.

On rappelle qu'en Mairie, l'affichage des documents officiels se fait à l'abri, dans le couloir d'accès.

Les documents les plus importants, et les affiches annonçant des événements sur la commune, ou dans les communes voisines, pourront être fixés sur ce nouveau panneau.

Il est envisagé d'installer un panneau identique, au pied du lotissement « La Blache ». Un plan des randonnées pédestres y serait également placé, pour l'information des visiteurs.



### ***Cendres dans les poubelles.***

Dans les poubelles, il est recommandé aux utilisateurs de bien vouloir mettre ce qu'ils ont à jeter dans des sacs fermés, pour éviter que le contenu ne se répande dans le bac, et complique la tâche des éboueurs. Ces derniers sont aussi confrontés quelques fois à des cendres de poêles ou de foyers, déposées directement dans les poubelles, ce qui n'est pas très citoyen, l'objectif n'étant pas que ces travailleurs soient asphyxiés par des poussières de cendre.

En principe, il est recommandé d'éviter de mettre des cendres même froides et enfermées dans un sac étanche, dans les poubelles.

### ***Travaux de toiture et échafaudages.***

Une entreprise vient de demander une autorisation pour installer un échafaudage sur la rue principale du village, afin de refaire une toiture.

On comprendra que cet échafaudage ne peut pas être installé dans un village qui n'est pas éclairé entre Minuit et Cinq heures du matin, ce qui pourrait représenter un vrai danger.

L'éclairage public est donc rétabli la nuit dans le village, au moins pour la durée des travaux.

### ***Les animaux domestiques***

Tant que votre chien  
N'est pas capable de ça



C'est à vous de ramasser

Plusieurs habitants font remarquer que de nombreux chiens livrés à eux-mêmes, dans le village ou dans certains hameaux, ne sont pas contraints par leurs propriétaires à faire leurs déjections dans des endroits raisonnablement adaptés. Dans un écho du Bochaîne ancien (2008) le Maire s'inquiétait déjà de ce problème. Même si ces déchets sont biodégradables -pour peu que l'on soit patient- il serait sage que les propriétaires d'animaux veillent à ce que leurs compagnons ne se soulagent pas sur les lieux de passage des uns et des autres.

### ***Escalier d'accès à la Mairie.***

Les personnes qui se rendent en Mairie ont remarqué que l'escalier d'accès était très endommagé. Il était difficile de le réparer à la sortie de l'hiver, les températures étant encore trop basses pour les produits qui devaient être utilisés. La remise en état a été faite voici quelques jours.

### ***Eclairage du village.***

De nombreux habitants du village et du lotissement souhaiteraient que l'obscurité ne soit pas complète dans le village au cours de la nuit. Il est indéniable que l'obscurité -même si elle a quelques avantages- peut aussi être source de problèmes. Le Conseil Municipal examinera bientôt s'il convient ou non de rétablir au moins en partie un éclairage nocturne.

On envisage de procéder à un test de fonctionnement avec un nombre de lampes réduit, tant dans le village qu'au lotissement. Ce test pourrait être effectué pendant la période de travaux de toiture qui sont mentionnés dans ce journal.



## Numéros Utiles

### Les encombrants

Les personnes désireuses de se débarrasser d'objets « encombrants » ont deux possibilités :

Soit : porter les objets en déchetterie, à **Aspres sur Buëch**.

Horaires d'ouverture : **Lundi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h, samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

Soit : téléphoner aux « encombrants » de la communauté de commune, en précisant son nom et son adresse exacte. Les employés de la ComCom viendront directement récupérer les objets à jeter devant le domicile des particuliers qui en auront fait la demande, le dernier Mercredi de chaque mois. A charge pour les demandeurs de mettre les objets à évacuer devant leur domicile 2 ou 3 jours avant et au plus tard la veille du passage des employés comcom.

Numéro « encombrants » : **04.92.58.66.36.**



EDF dépannage électricité : **0972 675 005**

Gendarmerie : **17**

Pompier : **18**

Samu : **15**

Secours appel mobile : **112**

Centre anti poison : **04.91.75.25.25**



### Cabinets médicaux Aspres :

Mme Marie Gröll : **04.92.58.61.42**

M. Martial Lechevallier : **04.92.21.41.25**

### Cabinets Médicaux Veynes :

Messieurs Enfoux, Formeri et Tora : **04.92.57.20.11.**

Mme Régine Pelliât et M. Gilles Mathieu : **04.92.58.05.42.**



Vétérinaire LUS : **04.92.20.15.31**

SPA (Refuge de Veynes) : **04.92.57.28.41**

### Service à la personne (aux familles, à la vie quotidienne et aux personnes dépendantes) :

L'association locale ADMR du Buëch et Chauranne : **04.92.58.67.44** Aspres-sur-Buëch,

ADMR du Haut-Bôchaine : **04.92.58.17.97**

ADMR La Faurie : Mme Emery Danielle : **06.73.10.02.55**

CCAS de Veynes (Service à la vie quotidienne et aux personnes dépendantes) : **04.92.57.12.53.**

Aide sociale aux personnes âgées : dépliant du conseil général des Hautes-Alpes disponible en Mairie.

Centre médico-psychologique de Veynes (Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h)

Consultation gratuite de psychologue : **04.92.20.14.29.**

Resto du cœur : **04.92.23.46.38**



### Bibliothèque du Bôchaine (La Faurie, Montbrand et Saint-Julien-en-Beauchêne).

Adresse Mairie de La Faurie : mercredi 16h00 à 18h00 et vendredi 16h30 à 18h00

(@ : [bibliodubochaine@orange.fr](mailto:bibliodubochaine@orange.fr), tél. : 07.86.66.07.95)

Office du tourisme d'Aspres-sur-Buëch : **04.92.58.68.88**

**DOCUMENT À CONSERVER**